Mairie de Lamontélarié

81260 LAMONTELARIE
Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54
mairie.lamontelarie@orange.fr
https://lamontelarie.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1er février 2022

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 6

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pierre ESCANDE à 18h00.
Mme. Eliane GERSTENMAIER est désignée secrétaire de séance.
Il est procédé à l'appel des conseillers :

Présents :
M. Pierre ESCANDE
Mme. Eliane GERSTENMAIER
Mme. Chantal GUILLOT
Mme. Julie COUGET

Absent excusé:
Mme. Monique SOLANS
M. Michel CALAS

Mme. Monique SOLANS a donné procuration à Mme. Eliane GERSTENMAÏER pour voter en son nom.
M. Michel CALAS a donné procuration à M. Pierre ESCANDE pour voter en son nom.

I. Approbation du compte-rendu conseil municipal du 7 décembre 2021

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Dossier demandes de subventions Aménagement de la base touristique et sécurisation - Plage communale hameau de Rouquié

Le site en question se trouve en bordure du lac de la Raviège et à proximité de divers itinéraires de randonnée :

- GRP Tours en Hautes Terres d'Oc,
- GRP Monts & Lacs en Haut-Languedoc,
- Sentier de la balade Montéliote et découverte du hameau de Sicardens et de la sagne des Baïsses,
- Circuit équestre des Hautes Terres d'OC
- Espace VTT-FFC n°55

Au travers de ce projet, la commune a pour objectifs de préserver et de sauvegarder la qualité paysagère et environnementale du site, de sécuriser les interventions d'urgence et d'organiser l'accueil du public et les flux. Pour cela, il sera mis en place 3 panneaux d'affichage en vue de mettre à disposition du public les diverses informations qui administreront le lieu, et plus généralement, les informations communales, intercommunales et associatives, ainsi que la pose de clôtures en rondin de bois qui délimiteront le parking et une barrière levante qui régulera l'accès à la plage communale et à la mise à l'eau des embarcations.

1) Monsieur le Maire rappelle la loi de finance n°2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et précise que cette opération s'inscrit bien dans le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique des Hautes Terres D'Oc avec comme action concrète l'aménagement de sites touristiques.
   Il est donc proposé à l'assemblée de solliciter, au titre de la DETR 2022 attribué par l'État, une subvention à hauteur de 30% pour cette opération,

2) Il est également proposé de solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre du Fonds de Développement Territorial dans sa mesure 1.

3) Afin de financer ces travaux d'aménagement, il est aussi possible de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au titre du Fonds de Concours Communautaire.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût prévisionnel HT	6 833.19 €
T.V.A.	1 366.63 €
Total TTC	8 199.82 €

Plan de financement prévu	
Subvention État DETR (30%)	2 049.96 €
Subvention Département (30%)	2 049.96 €
Fonds de concours (20%)	1 366.63 €
Autofinancement	1 366.63 €

M. le Maire soumet au vote cette délibération :
Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

III. Dossier demande d'un Fonds de Concours voirie plage communale hameau de Rouquié

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au titre du Fonds de Concours Communautaire en vue d'effectuer des travaux d'entretien de voirie de la plage communale du hameau de Rouquié.

Coût prévisionnel HT	1 970.00 €
T.V.A.	394.00 €
Total TTC	2 364.00 €

Plan de financement prévu	
Fonds de Concours communauté (50%)	985.00 €
Autofinancement communal (50%)	985.00 €
+ TVA	394.00 €

M. le Maire soumet au vote cette délibération :
Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

IV. Désignation membres CLECT Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux dernières élections municipales, et suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant en vue de siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).
Sont désignés :

- Pierre ESCANDE en qualité de membre titulaire,
- Julie COUGET en qualité de membre suppléant.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :
Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

V. Convention ADM Portail fiscalité locale - Fiscalis

L'Association des Maires et des Élus Locaux du Tarn propose pour le compte de la collectivité un ensemble de prestations destinées à mutualiser les frais de fonctionnement et d'utilisation d'outils donnant accès aux données fiscales de la collectivité et lui permettant la réalisation d'Observatoires Fiscaux.
Pour ce faire, Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention pour bénéficier d'un accès autonome au progiciel FISCALIS entre la Commune de Lamontélarié et l'Association des Maires et Élus Locaux du Tarn.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce sujet et soumet au vote cette délibération :
Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VI. Taxe affouage - complément

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 44/2021 en date du 26 octobre 2021 et la délibération n° 55/2021 qui ont été prises pour la coupe 2022 et propose de rajouter un ayant droit au rôle 2022 dont la taxe s'élève à 60 € :

- Mme. Marthe GAU

M. le Maire soumet au vote cette délibération :
Vote : 6 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 6

VII. Point Eau/Assainissement

- <u>Signature acte captage Rouquié Haut</u>
  Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il doit se rendre le 7 février 2022 en l'étude de Maître CHALLEIL à Castres afin de signer les actes d'acquisitions du PPI du captage de Rouquié Haut et des échanges de terrains en vue d'une régularisation du chemin communal avec le groupement forestier SA.FA.CA.

- <u>Analyses Eau captages Redondel</u>
  Après les travaux effectués sur le captage du village sis au Redondel et suite aux dernières analyses, l'eau brute est conforme pour les paramètres mesurés, cependant, la valeur d'ESA métolachlore (résidu d'herbicide) la rende non conforme pour une eau distribuée sans traitement.
  L'eau issue du captage peut être toutefois délivrée à la population qui doit être informée de cette non-conformité.

L'ARS nous informe qu'il convient de procéder à des investigations afin de trouver l'origine de cette pollution et de mettre en place un suivi analytique jusqu'au mois de juin qui doit permettre de définir l'ampleur de la pollution sur la durée. Les travaux sont donc mis en sommeil jusqu'à cette date. Pour ceux qui le désirent, la mairie tient à disposition des bouteilles d'eau de source pour les administrés alimentés par ce captage.

- Compétence Eau/Assainissement : information de la Communauté
  Afin de préparer le transfert de compétence Eau/Assainissement, et suite à diverses réunions avec les partenaires financiers, la Communauté de Communes a relevé que nombre de communes ont des documents de zonage ou schémas directeurs trop anciens, voire inexistants. Aucune n'a à ce jour de PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux). Notre communauté va donc très rapidement mandater un bureau d'étude pour mettre à jour ou rédiger ces documents qui seront indispensables à la planification des travaux et à l'éligibilité de ces travaux aux financements. Les services du Département se proposent d'écrire le cahier des charges nécessaire à la consultation des bureaux d'études.
  L'Agence de l'Eau a d'ores et déjà affiché la nécessité d'avoir un prix d'assainissement au moins égal à 1.65 € TTC pour que les travaux soient éligibles à ses financements, avec l'ambition de monter à 2 € très rapidement. Il a été souligné en réunion du Conseil Communautaire du 19 janvier 2022 qu'il serait souhaitable que l'ensemble des communes puissent d'ores et déjà anticiper ce critère pour que les hausses de tarifs se fassent de manière progressive.

- Station d'épuration de Lamontélarié
  La visite de la station de traitement des eaux usées de Lamontélarié diligentée par le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) du Département du Tarn s'est déroulée le 22 novembre 2021.
  Au cours de cette visite, un prélèvement ponctuel en sortie de station a été réalisé et les résultats d'analyses démontrent que le rejet est de qualité médiocre.
  Les préconisations techniques sont les suivantes :
  - La station doit être sécurisée en respectant la règlementation,
  - Le décanteur/digesteur doit faire l'objet d'une vidange et d'un remplacement des caillebotis,
  - La filière en place est obsolète et ne peut de fait répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015,
  - La collectivité doit mettre en œuvre un projet de renouvellement de la station.

  Dans ses conclusions, le service du SATESE précise qu'il se tient à disposition de la collectivité en vue de l'assister dans cette démarche et qu'au titre de l'ingénierie départementale, un accompagnement technique et financier est possible.

IX. Questions diverses

- Biens sans maître
  Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un arrêté portant incorporation de biens sans maître dans le domaine communal a été pris ce 1er février. Il est rappelé que sont concernées les parcelles 079, 080 et 081 en Section AI.

- Appel à candidature implantation de vergers de sauvegarde
  Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc souhaite développer et sauvegarder des variétés anciennes et locales de pommes. En collaboration avec le verger conservatoire du patrimoine fruitier du Département du Tarn et un pépiniériste spécialisé, certaines variétés de pommes typiques de notre territoire ont été choisies.
  Ainsi, le Parc lance un appel à candidature à destination des communes pour proposer l'implantation de vergers de sauvegarde. Chaque verger compte 15 à 20 plants et ceux-ci sont fournis par le Parc. La commune, qui proposera une parcelle, est chargée de l'entretien du verger qui aura pour vocation de servir de support pédagogique et pour des animations. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répondre à cette proposition de candidature, ce qu'elle accepte. Une réponse est prévue vers la fin du mois de mars et dans le cas ou elle serait positive, la plantation serait réalisée en novembre de cette année.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question diverse, la séance est levée à 20h30.

Le Maire
Pierre ESCANDE

MAIRIE DE LAMONTELARIE
81 (Tarn)